



République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 057-215701020-20231005-202310_03-AU

N°2023105/03

DECISION DU MAIRE

portant réalisation d'une inscription sur la Monument aux Morts de la Commune et remise en peinture des inscriptions existantes

Le Maire de Bousse (Moselle),

VU les articles L2122-17 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2023 portant approbation de l'inscription sur le Monument aux Morts de la Commune de Bousse, du Sergent-Chef Alexis GUARATO, Commando de l'Air mort pour la France le 26 novembre 2015,

CONSIDERANT en complément l'intérêt de procéder simultanément à la remise en peinture des inscriptions existantes,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'attribuer à la société SARL Marbrerie SOMMEN, la prestation portant réalisation de l'inscription, sur le Monument aux Morts de la Commune, du Sergent-Chef Alexis GUARATO, Mort pour la France le 26 novembre 2015 ainsi remise en peinture des inscriptions existantes pour un montant total de 1 754.20€ TTC.

Article 2 : De signer le devis correspondant avec la société mentionnée ci-dessus, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Article 3 : La Secrétaire Générale est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville et dont communication sera faite à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à BOUSSE, le 5 octobre 2023

Le Maire
Pierre KOWALCZYK

